

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
brés-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

19 Octobre 1877.

Chronique générale.

Les pouvoirs du Maréchal sont-ils affai-
blis par les nouvelles élections?
Non! ils sont plutôt fortifiés. Le Maréchal
est maintenu dans la possession des droits
qu'une Assemblée souveraine lui a confé-
rés. Il a solennellement promis de faire res-
pecter une Constitution qui a loyalement
acceptée. Il tiendra parole, en ne laissant
porter aucune atteinte à ses droits, et en res-
pectant ceux du Sénat et de la seconde Cham-
bre.

Le Sénat, de son côté, reste ce qu'il était.
Il s'est formé dans son sein une majorité
conservatrice qui va puiser une nouvelle
force dans les élections auxquelles la haute
Chambre va bientôt procéder.

Quant à la seconde Chambre, si elle veut
éviter tous les conflits, elle n'a qu'à rester
dans son rôle. Or, ce rôle est bien limité,
puisque M. Grévy lui-même, dans sa der-
nière circulaire, convenait que la Chambre
des députés, non-seulement était dépourvue
d'action sur le pouvoir exécutif et sur le
Sénat, mais était à peine égale par ses at-
tributions aux Chambres des députés sous
les monarchies de 1814 et de 1830.

Cette définition n'est que juste, et si la
gauche la respecte, si elle ne prétend pas
intervenir dans le choix des fonctionnaires,
les trois pouvoirs pourront vivre dans un
parfait accord et ne point troubler le pays
de leurs conflits.

La situation sera donc ce que la fera la
majorité nouvelle. Pour que la France
jouisse de la paix à laquelle elle a droit, il
suffit que les trois pouvoirs n'usurpent point
sur leurs attributions réciproques.

Nous savons d'avance que le pouvoir
exécutif et le Sénat ne sortiront point du
terrain sur lequel la loi les a placés; mais
la Chambre imitera-t-elle cette sage réserve?
Un prochain avenir nous le dira.

De la circonspection et du patriotisme de
la majorité républicaine dépend la paix de
la France, et qui sait? peut-être aussi le re-
pos de l'Europe.

A nos adversaires d'aviser.

L'ÉCHEC DES 363.

Les 363 viennent d'éprouver, dit le Moni-
teur, un échec qui dès à présent a une portée
immense, car il prouve que le pays n'est pas
intéressé au radicalisme comme on pouvait
le craindre en entendant les affirmations
audacieuses de ses chefs. M. Gambetta
avait avancé que les républicains radicaux
reviendraient non pas 363, mais 400 et
plus.

Eh bien, ils ne reviennent ni 410, ni 400,
ni 363, mais 320 et peut-être moins, si,
comme on a le droit de l'espérer, d'après
les chiffres connus, les 14 scrutins de bal-
lotages, qui auront lieu le 28 de ce mois,
sont à l'avantage des conservateurs.

Ils prétendaient se faire réélire tous en
bloc et au même titre. Eh bien, le bloc a été
entamé; et l'exemple fameux des 224, dont
ils avaient invoqué si témérairement le sou-
venir, se retourne contre eux. En 1830, les
224 étaient rentrés 290 à la Chambre; les
363, eux, ne rentreront pas 320.

Mais l'on n'aurait pas une idée exacte de
l'échec des 363 si l'on ne considérait que les
45 sièges qu'ils perdent définitivement. En
réalité, 54 d'entre eux disparaissent de la
scène politique, et parmi eux il faut com-
pter les Naquet, les Gent, les Saint-Martin, les
Tardieu, les Mie, et l'auteur même du rap-
port-manifeste des 363, M. Devoucoux.

En résumé, si l'opposition revient encore
en majorité dans la Chambre, elle y revient
numériquement et moralement fort enta-
mée. Le scrutin du 14 octobre a été numé-
riquement un échec, moralement une véri-
table défaite, dont le premier effet sera la
rupture du faisceau qu'elle avait formé. Le
pays a brisé ce faisceau, et c'est là le résul-
tat capital du scrutin du 14 octobre.

La Gazette de France donne la liste de ceux
des 363 qui ont été battus, en mettant en
regard le nom et l'opinion du candidat du
gouvernement qui a triomphé.

57 membres du groupe des 363 sont rem-
placés par 49 bonapartistes et 38 monar-
chistes. Il reste à connaître encore un cer-
tain nombre de résultats.

Avec les ballottages, le chiffre des voix
gagnées par les bonapartistes sera de 20, et
par les monarchistes de 42.

Les bonapartistes ont perdu, d'autre part,
une quinzaine des leurs dans les élections,
leur chiffre de sièges gagnés sera de 5:
ils étaient 86 à la dernière Chambre, ils
seront 91 à la prochaine.

Un certain nombre de députés qui appar-
tenaient au centre conservateur ont été bat-
tus et remplacés par des républicains; on en
connaît 6.

Les monarchistes gagnent 42 sièges; ils
étaient 70 à la dernière Assemblée, leur
chiffre s'élèvera à 112, et ils formeront le
groupe le plus nombreux de la minorité.
C'est en quoi surtout la situation des partis,
dans la prochaine Assemblée, sera fort mo-
difiée.

En dehors du groupe bonapartiste (91) et
du groupe monarchiste (112), on comptera
une dizaine de députés du centre, avec des
tendances monarchistes et des programmes
républicains.

Soit, en résumé, une minorité de 210 à
220 membres et une majorité républicaine
de 340 à 320.

Nous constatons avec joie que plusieurs
départements auront, à la Chambre, une re-
présentation entièrement conservatrice ou
peu s'en faut.

Entre tous, nommons le département de
Vaucluse qui était représenté par quatre ra-
dicaux, les citoyens Naquet, Saint-Martin,
Gent et Poujade, et qui les a remplacés par
quatre candidats du Maréchal, MM. du De-
maine, Barcilon, de Biliotti et Silvestre.

Le département du Calvados a élu six
conservateurs, et un septième a des chances
pour le deuxième tour de scrutin.

Le département du Pas-de-Calais a élu
neuf députés conservateurs sur dix; celui
de Maine-et-Loire six députés conserva-
teurs sur sept.

Le département des Hautes-Alpes, trois
députés, trois conservateurs; Charente, six
députés, cinq conservateurs; Corse, cinq
députés, cinq conservateurs; Côtes-du-
Nord, neuf députés, neuf conservateurs;
Haute-Garonne, sept députés, cinq conser-
vateurs; Gers, cinq députés, quatre conser-
vateurs; Landes, cinq députés, cinq con-

servateurs; Manche, neuf députés, sept con-
servateurs; Morbihan, six députés, cinq
conservateurs; Hautes-Pyrénées, six dépu-
tés, quatre conservateurs; Basses-Pyrénées,
six députés, quatre conservateurs; un ballot-
tage; Tarn-et-Garonne, quatre députés,
trois conservateurs; Vendée, six députés,
cinq conservateurs.

Le département du Nord, qui a dix-huit
députés à élire, a nommé dix conservateurs
et huit républicains.

Aucune résolution ne sera prise par le
gouvernement jusqu'à l'élection des con-
seils généraux, mais en tous cas une déci-
sion sera prise avant l'ouverture de la ses-
sion.

M. le ministre de l'intérieur va faire pu-
blier un rapport d'ensemble sur les incidents
et les résultats de la période électorale.

Certains comités électoraux de province,
avant de se séparer, ont reçu l'ordre de
chefs de parti d'organiser de nouveau un pé-
titionnement à la nouvelle Chambre des dé-
putés pour demander l'amnistie générale de
tous les condamnés politiques.

Les partisans de M. Gambetta prétendent
déjà qu'au moyen des invalidations les ré-
publicains seront 400 à la Chambre avant
deux mois.

Dans la République française, M. Gambetta
se tire d'embarras par une bien jolie subti-
lité. Les 363 ne reviennent pas 363, c'est
vrai; mais il n'était que 300 le 20 février
1876, et ils reviennent 300, donc ils n'ont
point perdu. Vous voyez le raisonnement!
Il est risible. — En résumé, M. Gambetta
n'ose plus parler ni de 400 ni de 363, et
cela même est un grave échec pour sa poli-
tique et pour son autorité.

On assure que les républicains auraient
disposé de la succession de M. Grévy dans
le neuvième arrondissement de Paris, l'an-
cien président de la Chambre optant pour le
Jura. Le successeur désigné serait M. Ana-
tole de La Forge, M. Allou ayant refusé la
candidature qui lui aurait été offerte en pre-
mier lieu.

Voici la liste des 14 circonscriptions où un
scrutin de ballottage aura lieu le dimanche
28 octobre:

- Aveyron, arrondissement d'Espalion.
Calvados, 2^e circonscription de Caen.
Dordogne, 1^{re} circonscription de Berge-
rac.
Doubs, arrondissement de Baume-les-
Dames.
Gers, arrondissement de Lectoure.
Indre, arrondissement de Châteauroux.
Loire-Inférieure, 2^e circonscription de
Nantes et 1^{re} circonscription de Saint-Na-
zaire.
Haute-Marne, arrondissement de Lan-
gres.
Nièvre, arrondissement de Château-Chi-
non.

Oise, 1^{re} circonscription de Beauvais et
arrondissement de Compiègne.

Basses-Pyrénées, 1^{re} circonscription de
Pau.

Deux-Sèvres, arrondissement de Parthe-
nay.

L'ÉCHEC DE M. DEVOUCOUX.

M. Devoucoux, député de la première cir-
conscription de Bourges, un des 363, n'a
pas été réélu. C'est, pour la gauche, un
échec très-grave et qui doit être signalé à
l'attention des conservateurs.

M. Devoucoux était président de la gau-
che.

M. Devoucoux a été l'auteur de l'interpel-
lation du 4 mai, qui s'est terminée par un
ordre du jour odieux mettant hors la loi les
catholiques français.

M. Devoucoux, comme président de la
gauche, a signé et porté à la tribune l'ordre
du jour du 17 mai, déclarant la guerre au
ministère du maréchal de Mac-Mahon.

Et M. Devoucoux n'est pas élu.
Et M. Devoucoux est rejeté par le suffrage
universel avec une une minorité de 2,300
voix.

Donc, le suffrage universel a désap-
prouvé, condamné la politique de M. Devou-
coux, et, dans sa personne, la politique de
la gauche.

Paris-Journal reçoit une dépêche de Lyon,
minuit 20. Une violente altercation a eu lieu
entre M. Ordinaire et M. Andrieux. Ce der-
nier aurait été souffleté en pleine rue. On
dit une rencontre probable.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

Les 363 sont-ils revenus 400?

Non.

Sont-ils revenus 363?

Non.

La manifestation, si laborieusement combinée,
si pompeusement annoncée, a donc avorté?

Oui.

Les élections de Paris indiquent-elles un pro-
grès des opinions radicales?

Non, puisque les chiffres sont demeurés les mê-
mes ou à peu près qu'en 1876.

Les élections des départements indiquent-elles
un progrès des opinions radicales?

Non; puisque la minorité conservatrice s'est
augmentée de plus de cinquante membres.

Annouer qu'on reviendra 400 et ne pas même
revenir 363 constitue-t-il un succès ou un échec
pour la coalition radicale?

Cela constitue évidemment un échec.

Être 158 et revenir 200 constitue-t-il un échec
ou un succès pour les conservateurs?

Cela constitue évidemment un succès.

Si les propositions ci-dessus énoncées étaient
contestées, l'arithmétique n'aurait plus aucun sens,
la logique n'aurait plus aucune force.

Si elles sont admises, quelles en sont les con-
séquences?

Les dernières élections témoignant d'un temps
d'arrêt dans le progrès des opinions radicales, de-
meurées stationnaires à Paris, et d'un progrès
dans les idées conservatrices, en province l'acte du
16 mai est-il justifié?

Oui.

Le gouvernement est-il autorisé à penser qu'en
persistant dans une politique conservatrice, à la

fois ferme et modérée, il aura l'approbation du pays ?

Oui.

Que désire le pays ?

L'ordre, la sécurité, la paix, la fin des conflits parlementaires, la fin des crises qui inquiètent les intérêts, suspendent le cours des affaires, l'accord des pouvoirs publics, plus nécessaires que jamais, à la veille des transactions de fin d'année, à la veille de l'Exposition universelle.

Que doit faire la Chambre pour se conformer au vœu non équivoque du pays ?

Abandonner la politique de passion pour la politique d'affaires, éviter tout scandale et tout excès dans la vérification des pouvoirs, voter le budget, faire des lois utiles, aider le gouvernement à gouverner, au lieu de l'en empêcher.

Qu'arrivera-t-il si la Chambre, par son attitude, envenime le conflit et rend impossibles les transactions nécessaires ?

Il arrivera que l'opinion se séparera de la Chambre, que le pays dégoûté et irrité lui marquera sa désapprobation.

Comment ?

Les élections pour le renouvellement des conseils généraux, les élections pour le renouvellement des conseils municipaux, les élections pour les sièges rendus vacants par option ou invalidation ne tarderont pas à lui en fournir prochainement l'occasion.

Et alors se vérifieront ces deux paroles de M. Thiers, dont l'opposition ne cite que les éloges qui la flattent et oublie trop les conseils qui la blâment :

« L'avenir est au plus sage. »

« La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. »

INCIDENTS ELECTORAUX.

On lit dans l'Union, de Paris :

Nous résumons dans les lignes suivantes les nouvelles que nous recevons des départements sur les incidents électoraux qui ont marqué la journée du 14 octobre.

Près d'Avignon, dans l'île d'Oiselay, en face de Sorgues, le garde particulier de M. le comte de La Vallière a été assassiné et son corps jeté dans le Rhône. Ce garde distribuait la veille les bulletins de M. du Demaine. Son meurtrier professe des opinions radicales ; il est en même temps braconnier. Arrêté, il a avoué son crime, auquel la politique n'est pas étrangère.

Dans la même circonscription d'Avignon, à Châteauneuf-de-Gadagne, canton de l'Isle, les républicains ont envahi la salle du vote avant le dépouillement du scrutin. Ils ont jeté au feu l'urne et les listes d'émargements. La commune de Châteauneuf-de-Gadagne avait toujours donné la majorité au candidat conservateur.

Dans tout le reste du département de Vaucluse, tout s'est passé avec le plus grand calme. Les radicaux se sentaient perdus d'avance et se permettaient, à peine, quelques légères protestations chaque fois que la proclamation d'un résultat partiel venait confirmer leurs appréhensions. A Avignon même, ils étaient soutenus par l'ancien procureur de la République, M. Anquetil, qui est resté dans la ville pour y attendre le triomphe encore problématique du radicalisme et sa réintégration à la tête du parquet.

A Argelliers, canton de Ginestas (Aude), il y a eu de grands désordres qui ont nécessité l'envoi sur les lieux d'une brigade de gendarmerie.

A Gizean, dans l'Hérault, la proposition de jeter l'urne au feu, avant le dépouillement, a été faite comme à Gadagne.

M. Antérieu, maire révoqué, debout sur la cheminée, haranguait les frères et amis, dit le *Messageur du Midi*. Bientôt le tumulte devint indescriptible. M. le maire, président du bureau, dut requérir la gendarmerie pour faire évacuer la salle.

Alors la cohue devint générale ; les gendarmes, bousculés de toutes parts et pressés, étaient littéralement portés par la foule.

Au milieu de la mêlée, un gendarme reçut une blessure assez grave au côté gauche, faite à l'aide d'une canne à épée. Traîné ensuite dans un vestibule, il fut renversé à terre et frappé à la face de plusieurs coups de talon.

Le brigadier de gendarmerie voulut aller au secours de son camarade, mais il fut retenu, son sabre tordu, et il ne parvint que difficilement à se dégager des étreintes de ses agresseurs.

La foule se rassemble alors sur la place

de la mairie ; des pierres sont lancées aux gendarmes qui se trouvent sur le perron ; l'une d'elles atteint même le brigadier à la tête et lui enlève son képi.

Une femme se rend à l'église et sonne le tocsin d'alarme.

Les plus hardis courent chez eux prendre des armes ; plusieurs, portant des fusils, se rendent déjà à la mairie et ne retournent à leur domicile que sur les instances de citoyens dévoués qui leur montrent les terribles conséquences d'une pareille action.

Grâce à la bravoure et à la grande modération dont n'ont cessé de faire preuve les gendarmes, un grave conflit a pu être évité.

Le parquet de Montpellier s'est transporté à Gizean. Plusieurs arrestations ont été opérées, entre autres celle de M. Marius Antérieu, ancien maire. Tout est rentré dans l'ordre.

Des troubles ont éclaté également à Ligny, dans la Meuse, vers onze heures du soir, au moment où le résultat du scrutin a été proclamé.

Les votes de la ville avaient favorisé le candidat de l'opposition, mais le vote des communes du canton ayant modifié ce résultat, une bande de 100 individus environ s'est livrée à une manifestation, chantant la *Marseillaise* et criant : *Vivent les 363 ! à bas Mac-Mahon ! Vive 93 ! Vive la Commune ! etc.*

Les gendarmes qui faisaient patrouille dans la ville n'ayant pas réussi à faire retirer les perturbateurs, procédèrent à deux arrestations. Une bande de 25 individus les poursuivait en les sommant de délivrer les prisonniers.

Sans s'arrêter à ces injonctions, dit la *Gazette de l'Est*, les gendarmes se mirent en mesure de conduire leurs prisonniers à la caserne et furent poursuivis par vingt-cinq individus environ, vociférant des menaces contre la gendarmerie.

A cent mètres de la caserne, les vociférations redoublèrent, les cris de menace devinrent plus violents et des pierres furent lancées sur le brigadier et son gendarme.

Les deux prisonniers n'en furent pas moins conduits à la chambre de sûreté et enfermés.

Lundi matin, M. le capitaine Duchezot, commandant l'arrondissement de Bar-le-Duc, partait pour Ligny avec une brigade de gendarmerie pour prêter main-forte au procureur de la République et au juge d'instruction se rendant sur les lieux.

À la suite d'une enquête, trois nouvelles arrestations ont été opérées et les cinq prévenus sont aujourd'hui écroués à la maison d'arrêt de Bar-le-Duc.

Le triomphe à Roubaix de M. Achille Scrépel, le candidat désavoué par sa famille, a été salué par les chants de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*. On se serait cru, paraît-il, aux plus beaux jours des parades révolutionnaires. En tête d'une bande d'hommes, de femmes et d'enfants, marchait une femme brandissant un drapeau rouge. Chaque personne portait, en outre, une cocarde de la même couleur. Des agents de police leur barrèrent la route, et la bande disparut sans qu'il y ait eu besoin de recourir à des moyens violents.

Un autre incident a donné à cette élection de Roubaix sa vraie signification : le vénérable curé de Sainte-Elisabeth a été grossièrement insulté au moment où il se rendait au scrutin.

L'insulteur, un cabaretier du quartier, était grand promoteur de la candidature de M. Achille Scrépel ; il est déféré à la justice.

Il n'est pas jusqu'à la paisible ville de Blois qui n'ait eu son petit tumulte. Quoiqu'il soit étranger en apparence à la politique, il s'y rattache cependant, car l'exaltation des opinions du coupable est, dit-on, très connue dans la ville. Cet individu, ouvrier républicain, a cherché à opérer un rassemblement et à faire un mauvais parti à un gendarme qui passait tranquillement dans la rue. Il a été arrêté.

Tel est pour aujourd'hui, et provisoirement sans doute, le bilan des actes de sagesse du parti que dirige M. Gambetta.

Le *Messageur de l'Allier* donne les renseignements suivants sur les troubles qui ont eu lieu à Montluçon à propos des élections :

« La majorité obtenue par M. Laussédât a été accueillie par des cris de : « Vive la République ! » et M. Vigne a été presque porté en triomphe. Pendant une partie de la soirée, des patrouilles à cheval ont parcouru la ville, et un escadron de dragons

est venu vers les dix heures stationner devant les bureaux de la préfecture.

« On nous rapporte qu'à Moulins il y a eu de l'agitation et qu'on a même crié : Vive Robespierre ! La troupe a dû se montrer, et il est juste de dire qu'à son arrivée les braves se sont dispersés et courent encore. Il y a eu, dit-on, sept ou huit arrestations. »

« Le fil télégraphique a été coupé, et un moment on a été sans communication entre Montluçon et Moulins ; on a correspondu ensuite par la voie de Paris. »

Les autres journaux de Moulins ne disent rien de cet incident.

A Rouen, des scènes de désordre se sont produites dimanche soir et dans la nuit devant les ateliers du *Nouvelliste de Rouen*.

Il est d'usage au *Nouvelliste*, quand survient un événement politique important, d'afficher les télégrammes particuliers qui lui sont transmis. Vers les huit heures et demie du soir, un rassemblement se forma devant les bureaux.

A neuf heures, les votes de quelques communes de la deuxième et troisième circonscription de Rouen furent affichés. On les commentait, et quelques cris isolés de : « Vive la République ! vive Gambetta ! » se firent entendre.

Il s'introduisit alors parmi les curieux un élément tapageur, qui commença à réclamer bruyamment et impérieusement l'affichage de nouvelles dépêches, et qui essaya de pénétrer dans les ateliers. On en ferma la porte, mais du dehors, les manifestants l'ébranlèrent violemment en poussant des cris.

Dans la foule, parmi les plus ardents, des témoins ont pu remarquer des individus convenablement mis, qui, venant de la rue Grand-Pont, se mêlaient au rassemblement, se dissimulaient dans l'ombre ou à l'aide d'un mouchoir placé sur la figure, et poussaient les vociférations les plus haineuses. La police a déjà à ce sujet des indications qui lui permettront de mettre la main sur les participants — honteux — à cette émeute nocturne.

Jusqu'à minuit, la foule se borna à crier et à invectiver les ouvriers, troublés dans leur travail. Les tapageurs, devenus d'autant plus hardis qu'on ne leur opposait que la plus complète indifférence, redoublèrent leurs clameurs : « A bas Mac-Mahon ! Vive la Commune ! Vive Barodet ! A bas le *Nouvelliste* ! »

A minuit et demi, la manifestation arriva à son point aigu : aux meneurs se joignit un certain nombre d'ivrognes qui firent un chœur avec eux, et ce fut à qui vociférerait le plus fort.

Pas mal de femmes faisaient leur partie dans ce concert d'émeutiers, et ce n'étaient pas les moins ardentes. Les plus violents essayèrent ensuite d'escalader les fenêtres du rez-de-chaussée, où se trouvent quelques presses mécaniques.

Deux employés du *Nouvelliste* sortirent pour s'opposer à cette tentative d'escalade, mais ils furent saisis, repoussés, brutalisés par les émeutiers. L'un d'eux eut ses vêtements mis en loques, sans préjudice des coups de poings qui lui furent envoyés dans la poitrine ; l'autre reçut sur l'épaule un coup de canne plombée. Presqu'en même temps une des vitres de l'atelier de composition volait en éclats, et les ouvriers ramassaient un gros couteau qui avait servi de projectile.

Quelques instants après, la gendarmerie, prévenue par des tiers indignés de ce scandale, survenait à l'improviste, déblayait la rue et saisissait cinq des meneurs. Ils auront à rendre compte à la justice de leur conduite.

On nous écrit de Tours :

« Les radicaux l'ont emporté en Touraine. Ils avaient toujours dit qu'ils triompheraient : c'était, à leurs yeux, comme une affaire réglée d'avance. L'organisation franc-maçonnique seule peut leur donner une telle sûreté d'action ; on dirait les ouvriers embrigadés et les campagnards divisés par canton, et subsistant l'influence d'un même centre inconnu d'eux : le mot d'ordre donné, les chefs obéissent, et, sans révéler ce qu'ils sont ni leurs desseins, ils dirigent les masses par l'intermédiaire de leurs amis et connaissances. »

« Dimanche soir, à Tours, il se tenait, devant l'Hôtel-de-Ville, un groupe de cin-

quante ouvriers, bureaucrates ou calicots, qui hurlaient la *Marseillaise*. Le *Ca ira* a été chanté en divers endroits. Sur un point, des « Vive la guillotine ! » ont été proférés. Je ne parle pas des : « A bas les jésuites ! à la messe ! » ni d'une chanson contre le marquis de Nadaillac.

« Nous regrettons que la police ne soit pas intervenue pour faire cesser de tels cris et de tels chants. »

« M. Mame a marqué depuis longtemps tous les quartiers de la ville par les monuments de ses bienfaits : asiles, crèches, ouvroirs, cités ouvrières. Lui seul, grâce à son expérience pour les questions ouvrières est incontestée. Eh bien ! cela n'est néral. »

« M. Mame a beau soutenir les familles d'un grand nombre, il n'est pas leur homme, et il ne l'est pas parce qu'il ressemble trop à Aristide. Mais M. Belle, qui a voté la libération des ouvriers, qui ne fait rien pour le politique ouvrier, M. Belle est leur homme, par cela seul qu'il est un des 363. Ce chiffre de la révolte contre l'ordre leur suffit. Aussi l'ont-ils acclamé et porté en triomphe. »

« M. Guinot est venu à Tours lundi en une voiture dont les chevaux portaient aux oreilles des drapeaux et des rubans tricolores. »

« MM. Raoul Duval et Potevin ne sont que de 500 voix au-dessous environ. »

« Les passions fermentent. Que le Marchal tienne bon ! »

Guerre d'Orient.

L'ambassade ottomane à Paris n'a encore reçu aucune nouvelle de Constantinople confirmant la défaite de Moukhtar-Pacha en Asie.

En présence des différentes dépêches privées qui arrivent de divers côtés, ce silence laisse le champ libre à beaucoup d'interprétations.

Tiflis, 18 octobre.

La victoire à Aladjia-Dagh est confirmée ; et, s'il faut en croire les dernières nouvelles qui nous arrivent, les conséquences seraient plus considérables qu'on ne l'avait d'abord annoncé.

22 bataillons turcs, complètement cernés, auraient été obligés de se rendre à discrétion, après une résistance opiniâtre. L'artillerie russe a fait pendant un moment des ravages épouvantables parmi ces masses désorganisées.

On ne connaît pas encore le nombre des morts et des blessés. Du côté des Turcs, les pertes sont énormes.

Un ordre du grand-duc Michel dit de tenir prêt tout le matériel de siège concentré à Alexandropol.

Vienne, 18 octobre.

Le gouverneur de Brünn a reçu l'ordre télégraphique d'avoir à prendre toutes les mesures nécessaires pour préparer les logements pour un corps d'armée dans le cas d'une mobilisation immédiate. La même mesure doit s'étendre à toute la Moravie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, Considérant que, pour prévenir les accidents qui pourraient se produire au Champ-de-Foire, les jours de marché, si les bestiaux et surtout les bêtes à cornes n'étaient pas attachées aux lices dans lesquelles elles doivent être parquées ; Rappelant l'arrêté concernant le Champ-de-Foire en date du 22 juin 1875, article 3, ainsi conçu :

« Les bêtes à cornes continueront d'être exposées en vente sur la partie du Champ-de-Foire qui leur a été consacrée jusqu'à ce jour. Elles y seront conduites de manière à éviter tout encombrement et tout obstacle à la circulation ; elles y seront solidement attachées pour éviter toute divagation ; »

Prévoit à nouveau que procès-verbal sera rédigé contre toute infraction à cette disposition d'utilité publique et chargée M. le commissaire de police et le garde champêtre de l'exécution stricte de cette mesure d'ordre.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 octobre 1877.

Pour le Maire empêché, G. ROSSIGNOL, adjoint.

RENOUVELLEMENT DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET D'ARRONDISSEMENT.

Aux termes de la loi du 10 août 1871, les conseils généraux et d'arrondissement sont nommés pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. — Leurs membres sont indéfiniment rééligibles.

Le 4 novembre prochain aura lieu le renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement. C'est le moment de rappeler les cantons du département de Maine-et-Loire qui ont à pourvoir à la réélection de leurs conseillers.

Il est superflu de dire combien les élections futures dans ces conseils important au pays.

Conseil général.

Angers (S.-E.), M. Max Richard.
Saint-Georges-sur-Loire, M. Suaudeau.
Chalonnes-sur-Loire, M. Chevalier.
Les Ponts-de-Gé, M. Petit de Chemellier.
Baugé, M. A. Benoist.
Noyant, M. Juchault.
Durtal, M. Berger.
Châtelliers, M. Camille Richard.
Saint-Florent-le-Vieil, M. Arnoux-Rivière.
Montrovaux, M. du Réau.
Saumur (N.-O.), M. Abellard.
Saumur (Sud), M. Bury.
Gennez, M. Grignon.
Doué-la-Fontaine, M. de Cambourg.
Segré, M. d'Andigné.
Candé, M. le général de Rochebrouet.
Pouancé, M. Guibourd.

Conseils d'arrondissement.

Angers (N.-E.), M. Carriol.
Angers (N.-O.), M. Alfred Labouais.
Tierce, M. Ch. Poitou.
Louroux-Béconnais, M. Fr. Denou.
Thouarce, M. Blain.
Longué, M. de Maille, Verneau.
Beaufort, M. Mestray, Scévola de Livonnière.
Seiches, M. Gaston de Rochebrouet.
Chemillé, M. Nerys.
Champloceaux, M. de Lusangay.
Beaupréau, M. Cahory, de Mailly de Montjean.
Montlauron, M. Cady.
Saumur, M. Lenoir.
Montreuil-Bellay, M. Guionis Auguste.
Vihiers, M. le comte Hector, Besnard.
Châteauneuf, M. Poitevin et Lemôtheux, Roumain.
Le Lion-d'Angers, M. Mauvil de Montergon.
Pouilly de la Forêt.

VOLONTAIRES D'UN AN.

La liste des candidats au volontariat d'un an, admis à la suite des derniers examens qui ont eu lieu à la Préfecture de Maine-et-Loire, comprend 67 noms. Nous extrayons de cette liste les noms des 17 jeunes gens qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur, en conservant leur numéro d'admission ainsi que le nombre de points qu'ils ont obtenus.

1. Abraham, Louis-Eugène, de Saint-Hilaire-du-Bois, nombre de points obtenus, 60.
2. Guionis, Auguste-Eugène-Camille, de Doué, 56,40.
3. Guyard, Pierre, du Vaudelnay-Rillé, 54,05.
4. Blouin, Marie-Ernest, de Saumur, 53,95.
5. Percher, Pierre-Eugène, de Soulangier, 53,90.
6. Pasquier, Georges-Louis-Marie, de Doué, 53,75.
7. Sidaine, Eugène-Louis, de Vihiers, 53,75.
8. Aubin, Fernand, de Varrains, 53.
9. Gautier, Victor, de Fontevault, 51,65.
10. Cormier, Marcellin-Augustin-Jules, de Saumur, 49.
11. Tessier, Gustave-François, de Saumur, 47,55.
12. Milon, Charles, de Doué, 47,50.
13. Boucher, Eugène, de Saint-Martin-de-la-Place, 46,35.
14. Béchét, Pierre-Emile, de Villebernier, 43,45.
15. Bellanger, Auguste-Ernest, de Saumur, 43,20.
16. Baudriller, Louis, du Coudray-Macouard, 40,05.
17. Billy, Augustin, de Doué, 39,50.

Théâtre de Saumur.

COLLOQUES MOTS SUR L'ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Sous ce titre, nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Des hommes éclairés et amis du beau, désirent faire connaître aux masses les chefs-d'œuvre musicaux des anciens et les pages inspirées de notre jeune école française si pleine de promesses, ont réuni leurs efforts et, ce qui est plus rare, leurs bourses,

pour assembler à Angers un orchestre d'élite qui relèverait en même temps le niveau de notre belle scène théâtrale. — Ce premier point a déjà été obtenu. Il serait impossible, en dehors des théâtres subventionnés de Paris, de trouver en France un orchestre comparable au nôtre. Honneur donc à l'Association artistique d'Angers ! Nous devons être fiers de compter en nos murs des hommes assez désintéressés pour risquer une somme importante dans un but purement artistique.

» Faisons remarquer ici les avantages énormes faits aux abonnés, qui pourront assister à tous les concerts donnés par l'Association artistique, même les concerts extraordinaires, alors que le prix des places serait augmenté. Nous ne doutons pas du succès de l'œuvre entreprise si courageusement par l'Association artistique et que lui a prêté, dès le début, l'élite du monde musical.

» Remercions ici les artistes éminents qui ont été d'un si puissant secours dans la formation de l'Association et la composition de l'orchestre. Avec de tels parrains, l'avenir de l'Association artistique nous paraît assuré.

Pendant la saison théâtrale 1877-1878, l'Association artistique donnera une série de 20 concerts populaires à Angers.

Le premier aura lieu dimanche prochain, 21 octobre.

C'est le brillant orchestre dont il est question ci-dessus qui se rendra lundi prochain à Saumur, accompagné de plusieurs des principaux artistes de la troupe d'opéra, pour nous offrir le ravissant spectacle-concert dont nous donnons plus loin le programme. Cette solennité artistique ne peut manquer d'affirmer au théâtre toute la société saumuroise.

M. le général Genet vient d'adresser la lettre suivante au Journal de Maine-et-Loire et à l'Union de l'Ouest :

Le Pont-de-Varannes, près Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), 16 octobre 1877.

Monsieur,
Le tableau des suffrages obtenus par les divers candidats à la députation de notre département, que vous publiez aujourd'hui, me donne la qualification de *républicain-radical*.

J'ai dédaigné de répondre aux insinuations malveillantes et aux calomnies même qui ont été répandues contre moi pendant la période électorale ; mais je dois, dans l'intérêt de la vérité, vous faire observer que mon opinion a été assez clairement exposée dans ma profession de foi pour que personne ne puisse s'y méprendre. Je me suis présenté aux électeurs comme *républicain-conservateur* ; c'est le caractère qu'a eu ma candidature et que je désire lui maintenir.

Je vous serai obligé d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Général GENET.

Le Journal de Maine-et-Loire ajoute ceci :

Il n'y a pas de *républicain-conservateur*, les deux mots ne peuvent s'allier ; et que M. le général Genet et les anciens 363 le veulent ou ne le veulent pas, ayant pour alliés les Gambetta, les Bonnet-Duverdier et les Béchét, ils sont comme eux, et « au même titre », *républicains-radicaux*. C'est le centre gauche qui l'a dit lui-même avant la bataille du 14 octobre.

L'Union de l'Ouest dit également :

M. le général Genet, s'il est conservateur, devrait bien agir en conservateur et non pas se fourvoyer dans la coalition des radicaux, comme il a fait pour les élections du 14 octobre. S'il avait été élu, serait-il pour ou contre le Maréchal, chef des conservateurs ? Evidemment il serait allé avec ce qui reste des 363, tous « élus au même titre », tous radicaux, faire obstacle à la politique du Maréchal. En dépit donc de ses scrupules et de ses remords tardifs, il est classé suivant ce qu'il a fait et non suivant ce qu'il aurait dû faire.

ELECTION D'UN SÉNATEUR DANS LA VIENNE.

Le Journal officiel d'hier publie un décret par lequel les conseils municipaux du département de la Vienne sont convoqués à l'effet de nommer leurs délégués en vue de l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Bourbeau, décédé.

Saint-Paul-du-Bois. — Le 7 octobre, au soir, un cultivateur du village de la Revellette, nommé Henri Crepillière, âgé de 47 ans, s'est tué en tombant de sa charrette.

La Jumellière. — Le Patriote nous apporte les détails suivants sur l'accident arrivé lundi soir sur la ligne de Cholet, entre Chalonnes et la Jumellière, et dont nous avons déjà parlé :

« Un charretier, plongé dans un profond sommeil que l'on ne peut attribuer qu'à l'ivresse, laissa son cheval s'introduire sur la ligne, soit par la barrière des marchandises de la Jumellière, soit par un passage à niveau (les renseignements à ce sujet sont incomplets). L'animal, abandonné à lui-même, suivit la direction de la voie et fit ainsi un parcours de 4 kilomètres sans que les cahotements et les secousses de la charrette pussent réveiller le malheureux charretier.

» A ce moment, le train 236 qui part de Cholet à 6 heures arrivait sur lui et descendait à toute vitesse une pente de 12 millimètres au moins. Le mécanicien ne s'est-il pas aperçu de cet obstacle, car à 7 h. 1/2 il fait déjà nuit, ou n'a-t-il pas eu, vu la rapidité de la pente, le temps d'arrêter son train (on ne sait encore rien à ce sujet), mais bientôt conducteur, cheval et voiture furent broyés en mille morceaux, sans que le train lancé à toute vitesse fût dérangé dans sa marche.

» Si l'on a à regretter la mort d'un homme dans ce funeste accident, on doit s'estimer heureux cependant que, par un hasard providentiel, le train n'ait pas déraillé. On frémit en songeant aux conséquences terribles qui auraient pu résulter de cet accident : la ligne faisant en cet endroit de nombreuses courbes, le train, en déraillant, eût été précipité dans des remblais de 40 mètres de hauteur.

» La Compagnie s'occupe d'une enquête pour s'assurer si ce malheur est arrivé par la faute de ses agents et afin de sévir d'une manière exemplaire contre ces négligences dont les suites sont toujours à regretter.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 18 octobre 1877.

La situation de place avait produit hier de la hausse, aujourd'hui, ce sont les acheteurs qui réalisent et il se produit un mouvement de recul presque insignifiant sur le 5 0/0, plus accentué sur le 3 0/0. L'ouverture s'est faite aux derniers cours d'hier, 70,15 sur le 3 0/0 et 106,30 sur le 5 0/0 ; ces prix ont été les plus élevés de la journée. La faiblesse a immédiatement dominé et elle a persisté jusqu'à la clôture. On a fini en baisse de 0,12 cent. 1/2 sur le 3 0/0 à 106,15 et de 0,27 cent. sur le 5 0/0 à 69,85. On a encore fait acheter par les régies générales 16,000 fr. de 3 0/0 et 50,000 fr. de 5 0/0, et l'on a escompté 165,000 fr. de 5 0/0 et 4,500 fr. de 3 0/0. Le 5 0/0 italien a baissé presque aussi facilement qu'il avait monté, il a perdu 0,35 cent. à 71,55 ; les autres fonds d'Etat étrangers sont restés à peu près stationnaires à l'exception toutefois des fonds russes auxquels la victoire des armées du czar en Asie a donné une vive impulsion. Le 5 0/0 1870 a gagné 1 0/0 à 77 1/2. Les actions de la Banque de France étaient très fermes à 3,125, le renchérissement de l'argent à Londres a provoqué de nombreuses demandes au guichet de notre grande institution de crédit. Le bilan constate les variations suivantes : il y a augmentation de 61,091,000 fr. dans le portefeuille, de 1,266,000 fr. dans les avances, de 23,079,000 fr. dans la circulation, de 25,673,000 fr. dans les comptes particuliers.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 22 octobre 1877.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE
Avec le concours de l'Orchestre complet du Grand-Théâtre d'Angers, composé de 40 artistes et solistes,
Sous la direction de M. GUSTAVE LELONG.

Le Nouveau Seigneur DU VILLAGE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Creuzé et Lesser, musique de BOÏELDIEU.

Distribution. — Le marquis de Formain, MM. HINGELIN ; Frontin, valet du marquis, MARTIN ; Le Bailli, G. SIMON ; Bleine, BOULANGER ; Colin, LETEMPLE ; Babel, M^{me} RITA LELONG. — Villageois, villageoises.

INTERMÈDE CONCERT.

- 1^o Ouverture de *Ruy-Blas*, à grand orchestre. MENDELSSOHN.
- 2^o Fantaisie pour hautbois, par M. Guillaume Gumé. ***
- 3^o La *Méditation*, solo de harpe, par M. Dante JARTELLI. THOMAS.
- 4^o L'entracte de la *Colombe*, PAR TOUT L'ORCHESTRE. GOUNOD.
- 5^o Concerto pour violon, par M. BODAN. BÉRIOT.
- 6^o Ouverture de la *Muette de Portici*, PAR TOUT L'ORCHESTRE. AUBER.

Le Maître de chapelle

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de PARR.

Distribution. — Barnabé, MM. MARTIN ; Benetto, BOULANGER ; Gertrude, M^{me} RITA LELONG.

Ordre du spectacle : 1^o Le Maître de chapelle ; 2^o Intermède Concert ; 3^o Le Nouveau Seigneur.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

AVIS. — Les frais énormes occasionnés par cette représentation, où concourront soixante personnes, nécessitent une légère augmentation du prix des places, qui sera fixé comme suit :

Fauteuils d'orchestre et de balcon, 4 fr. ; Loges de 1^{re} galerie, 4 fr. ; parquet, 1^{re} loges, baignoires, 2 fr. 50. — Les autres places au prix ordinaire.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Refusez les Contrefaçons.

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes et nausées. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 288 tasses, 36 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. Franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAUD, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^{rs} LAUMONIER et CLOUARD, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^r LAUMONIER, Le 18 novembre 1877, à midi, D'UNE MAISON

A Saumur, rue de Bordeaux, n° 29, Comprenant : au rez-de-chaussée, vestibule, salon et cuisine; cave dessous; au premier étage et au deuxième étage, deux pièces; grenier par dessus;

Parterre, cour, pompe et jardin avec bassin.

Entrée en jouissance immédiate. Mise à prix : 42,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, aux notaires. (557)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n° 55, nouvellement restaurée.

Vaste magasin, beau porche, cour, remise, écuries, trois étages, greniers, caves voûtées.

S'adresser, à Saumur, à M. CHEVALIER, rue d'Alsace, ou à M. CLOUARD, notaire. (558)

A VENDRE

PRÉSENTMENT, 1° Un corps de bâtiment, servant d'auberge, et une écurie, situés à Saumur, rue Daillé, occupés par les époux Proust;

2° Une porte en chêne, à claire-voie, avec ses ferrures, s'ouvrant en deux parties, ayant 2 mètres 60 centimètres de largeur.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M. PAPILLON, rue du Collège, n° 26. (494)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE MATÉRIAUX ET OBJETS Provenant du service du génie.

Le jeudi 25 octobre 1877, à une heure du soir, il sera procédé, dans la cour du bureau du génie de Saumur, à la vente de matériaux et objets provenant du service du génie, savoir :

Bois divers, châssis de croisées, fonte, fers et tôles, tables, chaises et bancs, outils divers, objets de bureau, décors en toile, etc.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.

Saumur, le 16 octobre 1877.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (559)

Etude de M^r DUFOUR, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie exécutoire.

Il sera procédé, le lundi 22 octobre 1877, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, au domicile du sieur Lemoing, marchand tailleur à Foullevault, par le ministère de M^r Dufour, huissier à Saumur, à la vente de

meubles, effets et marchandises, consistant en tables, chaises, montres de magasin vitrées, lit, batterie de cuisine, une quantité considérable d'étoffes et draperies, doublures, blouses, casquettes, chapeaux, etc., etc. La vente se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère, avec cinq pour cent en sus du prix d'adjudication. (560)

A VENDRE

A L'AMIABLE, Au château de Brézé, Le dimanche 4 novembre 1877, à deux heures après midi,

BEAUX PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé, ET LES COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés. 1° La coupe des Lacs, contenant 22 hectares. Cette coupe pourra être divisée en deux parties.

2° La coupe des Jeunes-Semis-d'Asnières, contenant 4 hectares 3 ares 46 centiares.

3° La coupe de la Haie-Double, contenant 2 hectares 37 ares 82 centiares.

4° La coupe du Bois-Choquet, contenant 9 hectares 44 ares 33 centiares.

5° La coupe de l'Ormeau-des-Taillis, contenant 13 hectares 24 ares 90 centiares.

6° Soixante-douze pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés à la Chalanchière, sur la ferme de la Rivière.

7° Cinquante-quatre pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés près la maison de la ferme de Belle-Chasse.

8° Quarante-deux pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés au Grand-Pré-d'Asnières.

Toutes ces ventes sont situées communes de Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 28 octobre 1877, à midi, et jours suivants, aux Longs-Champs, près le bourg de Neuillé,

M^r Clouard procédera à la vente d'un très-beau et très-nombreux mobilier.

On vendra :

Douze couvertes, sept bois de lit, couvertures, rideaux, cinq commodes, armoires, buffets, tables, chaises, meuble de salle à manger, meuble de salon, piano droit, bel omnibus presque neuf à un cheval, dogcart à quatre roues, une charrette, un tombereau, un cheval, plusieurs harnais, quantité d'instruments aratoires, plusieurs fournitures de bois blanc en planches, bois de chauffage, madriers; ferrailles, cuivre, jeu de tonneau et autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (548)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

L'an 1877, le dimanche 21 octobre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^r Le Blaye, notaire à Saumur, à la requête de M. Constant Coulon-Aquesse et de M^{me} Constance-Eugénie Coulon, veuve Poitvin, à la VENTE par adjudication publique des CREANCES dépendant de la succession bénéficiaire de M. Constant Coulon-Cornière, ancien boulanger à Saumur.

Montant des créances : 3,105 fr. 89 c. Mise à prix : 100 »

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (533)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 1° MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n° 4, occupée par le professeur Boré;

2° MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.

S'adresser, pour traiter, à M^r CLOUARD. (561)

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit : N° 16. 60 fr. les cent kil.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi

du SAVON ROYAL de THRIDACE

de VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté

de la peau,

du visage et des mains.

LE MONITEUR

DES VALEURS A LOTS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

(Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS

Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

1 FRANC

Publié immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.

52

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.

Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1878,

Un JARDIN avec MAISON d'habitation, contenant 82 ares, situé à Saumur, prairie d'Ollard, rue des Saulais.

S'adresser, à Saumur, à M. Gabriel FRAMB, rue d'Alsace, 41, ou à M^r CLOUARD, notaire. (552)

A VENDRE

BELLE JUMENT NORMANDE pour la selle et la voiture, sept ans. S'adresser à M. FOURNIER, Grand-Rue, n° 2, à Saumur. (538)

A VENDRE

CHIENNE DE CHASSE De deux à trois ans. S'adresser au bureau du Journal.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur. Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents au Balaïs.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (520)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médailles à toutes les Expositions OR à PARIS, PROGRES à YVERNOY DANS TOUS LES CAFÉS Entré en France à l'Exposition de 1875 BOULEVARD NATIONAL, 25 & 28, MARSILLE

AMER PIGON

BIBERON POMPE MONCHOVAUT

Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti), Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort. Fabriquée à Laon (Aisne).

Dépôt général à Paris, rue de Jouv, 7, Pharmacie Centrale de France. Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-bouteilles.

Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION

du Guano du Pérou

88, FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS

Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO C LIM

NOUVEAUX CONSIGNATAIRES DU

GUANO DU PÉROU

en vertu du contrat du 7 Juin 1876

VENTE SELON L'ANALYSE

Tarif Réduit.

DÉPÔTS EN FRANCE:

Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et Co.

Dunkerque..... LA STRADE DESCANDE et Co.

Le Havre..... LANGSTAFF EHRENBERG et POLLAK

Nantes..... L. RUSSELL et GUIROY.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

GRANDS MAGASINS

DU PALAIS DES MARCHANDS

AVIS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS ont l'honneur d'informer leur clientèle que

LA GRANDE EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

COMMENCERA LE LUNDI 15 OCTOBRE

Tous les Tissus concernant L'AMEUBLEMENT seront largement représentés dans cette Exposition et offerts avec des avantages réels de BON MARCHÉ.

Le CATALOGUE ILLUSTRÉ que nous faisons distribuer au domicile de nos clientes (1) permettra aux dames de constater que jamais d'aussi grands avantages ne leur ont été offerts.

(1) Ce Catalogue sera également adressé gratis et franco à toutes les dames qui en feront la demande.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.

Hôtel-de-Villa de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

(530)